
Motion de Gossuin qui demande approbation de la conduite du représentant Duquesnoy lors de sa mission près l'armée du Nord, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793)

Constant Joseph Eugène Gossuin

Citer ce document / Cite this document :

Gossuin Constant Joseph Eugène. Motion de Gossuin qui demande approbation de la conduite du représentant Duquesnoy lors de sa mission près l'armée du Nord, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 676;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41948_t1_0676_0000_6;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Je vais lui en rendre compte en peu de mots du résultat de ma mission. J'ai destitué le général de division Merencau, commandant le pare d'artillerie, parce qu'un jour de combat il avait laissé les troupes sans munitions. Je l'ai envoyé à la Commission militaire à Arras, pour y être jugé.

J'ai destitué le général de brigade Gratien, parce qu'après avoir reçu l'ordre d'attaquer l'ennemi, il battit en retraite, et recula d'une demi-lieue. Je confiai le commandement au plus ancien colonel, et je marchai moi-même à la tête de la colonne, qui criait : Vive la République ! en voyant destituer un commandant qui n'avait pas voulu la mener à l'ennemi. La commission militaire d'Arras examine la conduite de cet officier.

J'ai destitué Chaucelle, commandant à Mauberge, parce qu'il resta dans l'inaction, lorsqu'il aurait dû profiter du moment où Jourdan battait Cobourg pour faire une sortie.

J'ai destitué Beauregard, général de division de l'armée des Ardennes, parce qu'il avait affaibli nos forces, en les disséminant.

J'ai destitué le général Cordelier, parce qu'il avait donné un faux mot d'ordre, ce qui exposait nos troupes à s'entrégorger ; vous savez que le militaire qui commet cette faute a mérité la mort.

J'ai destitué le général Davesnes, commandant le cordon de troupes depuis Dunkerque jusqu'à Cambrai, parce qu'il resta tranquille dans le camp de Cassel, lorsqu'il aurait dû attaquer l'ennemi du côté d'Ypres, pour nous faciliter le moyen d'arrivée à Ostende. Il est bon que vous sachiez que ce Davesnes était écuyer, il n'y a pas deux ans, dans les haras de la maison d'Autriche.

J'ai destitué le commandant de la ville d'Avovesnes, parce qu'il avait négligé de fournir des secours aux citoyens blessés, tandis qu'il avait préparé de beaux appartements pour les généraux autrichiens qu'il attendait.

an II (lundi 11 novembre 1793), p. 208, col. 2^e. D'autre part, les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 314 du 21 brumaire an II (lundi 11 novembre 1793), p. 1457, col. 2^e] rendent compte du discours de Duquesnoy dans les termes suivants :

« DUQUESNOY, de retour de sa mission dans l'armée du Nord, rend compte de ses opérations.

« J'ai fait arrêter, dit-il, Mérandu, commandant de division, qui, le jour de la bataille, ne fit point donner des cartouches à son armée ; je fus obligé d'en envoyer chercher au poste. Voyant sa trahison découverte, il s'est coupé lui-même la gorge.

« Gratien refusa d'attaquer Wattignies et fit battre la retraite ; je l'ai destitué et envoyé à la Commission militaire à Arras.

« Chansel, Bortal, Cordeiller, d'Avaine ont eu le même sort pour avoir trahi les intérêts de la République. D'Avaine resta dans le camp de Cassel et refusa d'attaquer l'ennemi par derrière. Il est cause que nous ne sommes point maîtres d'Ostende, et ce lâche commandant avait fait préparer un appartement pour recevoir Cobourg. Ils ont tous été traduits devant la Commission militaire.

« J'ai fait pareillement arrêter l'officier du génie Gillet, plusieurs chefs de bataillon et quantité d'officiers muscadins. Plusieurs de ces généraux étaient au service de l'Autriche il y a deux ans. Les soldats ont applaudi à toutes ces opérations. J'ai fait mon devoir et je ne suis point surpris d'avoir des ennemis après avoir puni tant de traîtres.

« DUQUESNOY descend de la tribune au milieu des applaudissements ; et la Convention approuve toutes les mesures qu'il a prises. »

J'ai fait arrêter Gillet, officier du génie, parce qu'il faisait des rapports infidèles aux généraux ; ce monsieur-là était, il y a deux ans, garde du corps de l'empereur.

Enfin, j'ai destitué plusieurs chefs de bataillons et une grande quantité d'officiers muscadins.

Après avoir fait tant de destitutions, et par conséquent m'être fait beaucoup d'ennemis, il n'est pas surprenant que je sois dénoncé ; je l'ai été aux Jacobins ; mais j'ai répondu d'une manière victorieuse.

GOSSUIN. Je demande que la Convention approuve la conduite de notre collègue Duquesnoy.

L'approbation est décrétée (1).

Le conseil général de l'Administration du district de Dax félicite la Convention sur sa fermeté et son courage, sur ses sublimes travaux, sur son dévouement à maintenir les véritables droits du peuple, et l'invite, au nom du Salut public, à rester à son poste (2).

Suit la lettre d'envoi de l'adresse (3).

L. Lavielle, procureur-syndic, commissaire, au citoyen président de la Convention nationale.

« Dax, le 19 octobre, l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen président,

« Je vous transmets une adresse que l'Administration du district de Dax me charge de présenter à la Convention nationale.

« Veuillez, citoyen président, lui en faire part et je vous garantis qu'elle est l'expression sincère du sentiment du plus pur républicanisme, et de la reconnaissance éternelle dont elle est pénétrée pour les généreux Montagnards qui ont une troisième fois sauvé la patrie.

« Salut et fraternité.

« L. LAVIELLE. »

Extrait du registre des délibérations du conseil général de l'Administration du district de Dax (4).

L'an II de la République française une et indivisible, et le dix-neuf du mois d'octobre, le conseil général de l'Administration du district, tenant sa séance permanente et publique.

L^r Lavielle, procureur syndic, commissaire présent a dit :

« Citoyens,

« Le peuple français connaît parfaitement aujourd'hui quels étaient, parmi ses manda-

(1) L'Auditeur national [n° 415 du 21 brumaire an II (lundi 11 novembre 1793), p. 3] qui rend un compte très sommaire du discours de Duquesnoy, conclut ainsi : « La Convention applaudit et approuve les mesures prises par Duquesnoy. »

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 114.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 752.

(4) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 752.